

FICHE PROGRAMME

CONDUITE D'ENGINS DE LEVAGE

Référence : PR5043

Conduite en sécurité des Gerbeurs à conducteur accompagnant Formation initiale et Tests CACES® R485

En application de l'article R4323-55, R4323-56, R4323-57 du Code du Travail et par référence à la recommandation R489 CNAMTS.

Rappel du contexte réglementaire :

Tout travailleur amené à utiliser un gerbeur à conducteur accompagnant doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur

(Art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc : 1 - que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité du chariot de manutention concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire, 2- que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée, 3- qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité du chariot de manutention concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées, 4 - que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Pré Requis :

Etre âgé de 18 ans au minimum et être déclaré apte par la médecine du travail.

Maîtriser le français (oral et écrit).

Maîtrise des 4 opérations mathématiques de base.

Profil du stagiaire :

Toute personne amenée à utiliser des gerbeurs à conducteur accompagnant avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine

Objectifs :

Conduire les gerbeurs à conducteur accompagnant dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.

Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de gerbeur à conducteur accompagnant conformément à la recommandation R.485 de la CNAM.

Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite des gerbeurs à conducteur accompagnant.

Pouvoir obtenir le CACES® R485 et permettre au chef d'établissement ou à son représentant de délivrer l'autorisation de conduite interne.

Durée et rythme :

2 jours soit 14 heures

Théorie / Pratique: 1 jour.

Tests : 1 jour = 8UT (1 Unité de Temps (UT) = 1 heure)

Théorie = 1 Unité de Temps (UT)

Pratique = Le nombre de test / jour sera défini en Unité de Temps selon le nombre de personne et de leurs catégories (soit 8 UT maximum par jour)

Effectif : Groupe de 1 à 8 participants, selon les catégories

Format :

Présentiel

Programme pour les catégories :

Formation théorique :

Connaissances générales.

Technologie des gerbeurs à conducteur accompagnant.

Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant – Les catégories de CACES®.

Notions élémentaires de physique.

Stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant.

Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant.

Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant.

Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant.

Formation pratique :

Prise de poste et vérification

Conduite et manœuvres

Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Les stagiaires doivent être en possession de leurs équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et gants de manutention).

Evaluation de stage :

Test théorique et Pratique selon les recommandations R485 du référentiel de la CNAMTS

Un questionnaire à chaud à la fin de la session.

Moyens et méthodes pédagogiques :

PC ou tablette

Vidéoprojecteur

Paperbord

Plateforme d'évolution pratique.

Cette formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique

Un livret sera remis aux participants reprenant tous les thèmes abordés

Qualité du/des formateurs et des testeurs :

Connaissance du domaine de la formation à animer.

Expérience dans le domaine en rapport.

Savoir-faire : professionnalisme, pédagogie.

Testeur d'OTC qualifié par un organisme certificateur

CV détaillés sur simple demande

Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :

Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées :

Recyclage CACES® R485 : Tous les 5 ans

Tarifs : nous consulter